

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 novembre 2023

Date de l'annonce publique : 30/10/2023

Date de la convocation des conseillers : 30/10/2023

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompiognoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Fisch, Ernest (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-11-06 - 6.22
Point de l'ordre du jour		6.22
Objet		Subsides compensatoires aux associations communales - Allocation pour l'année 2023

Le conseil communal,

Considérant qu'en complément aux subsides ordinaires alloués annuellement aux associations communales, le collège propose d'allouer un subside annuel compensatoire aux associations ci-après ne pouvant prétendre à l'obtention d'un subside annuel ordinaire du fait qu'elles ne remplissent pas les conditions prévues par le règlement communal du 28 avril 2014 relatif à l'allocation de subsides ordinaires annuels aux associations communales, alors qu'elles contribuent à la vie culturelle locale et communale :

- Amicale des Enrôlés de force ;
- Fraen a Mammen Réiserbann ;

Considérant que le collège échevinal propose d'augmenter dans la même proportion les subsides compensatoires que la valeur du point pour le calcul des subsides ordinaires pour l'année 2023 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'allouer les subsides compensatoires ci-après pour l'année 2023 :

Association	Article budgétaire	Subside (€)
Amicale des Enrôlés de force	3/838/648110/99001	195,00
Fraën a Mammen Réiserbann	3/890/648110/99001	630,00

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 novembre 2023


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,